



Dernière minute !

Abaissement du seuil à 300 kg



Le 21 janvier 2010, le comité de pilotage national EVPHEL a validé la proposition d'ADIVALOR d'abaisser, à titre exceptionnel, pour l'année 2011, le seuil d'enlèvement des EVPHEL à 300 kg (au lieu de 500 kg actuellement). Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

L'objectif de cette décision du comité de pilotage est de faciliter la mise en place et la gestion des collectes d'EVPHEL pour les entreprises distributrices de produits d'hygiène en élevage laitier. Cette mesure se traduira par une augmentation des coûts de récupération pour la filière. Elle n'est valable que pour l'enlèvement d'un stock constitué d'EVPHEL (non combiné avec des EVPP). En contrepartie, le retour valorisation (estimé à 50 €/t) pour la campagne en cours, ne sera pas versé pour les quantités d'EVPHEL ayant fait l'objet d'une demande d'enlèvement portant sur moins de 500 kg.

Le soutien au conditionnement est par contre maintenu.

Nouveau : consultez votre bilan de collecte

Vous êtes une coopérative ou un distributeur conventionné, vous disposez d'un espace personnel dédié. Tonnage collecté, gisement, taux de collecte, délais d'enlèvement ... pour tout savoir sur vos résultats connectez-vous sur <http://extranet.adivalor.fr/index.html> (le gestionnaire de la convention au sein de l'entreprise possède les codes d'accès à l'espace personnel)



Extranet Adivalor : les clés de l'information !

L'extranet a été conçu pour apporter aux acteurs de la filière EVPHEL toutes les informations nécessaires à l'information et à l'organisation des collectes.

Connexion : www.adivalor.fr puis cliquer sur le pavé « extranet » (en haut à droite)

Accès aux informations :

- login : **partenaire**
- mot de passe : **adivalor**



> communiquer

- tous les numéros de *Fil d'Infos*
- la présentation de la filière EVPHEL
- les documents (dépliant, affiche...)

> former

- l'organisation de la filière (*document CNIEL*)
- la Foire aux Questions

> organiser

- la demande d'adhésion à la filière
- le guide pratique avec des fiches détaillées
- les demandes d'enlèvement



SEPH : création d'une structure dédiée à la filière...

Interview de Claude Perrin, présidente de l'AFISE (Association Française des Industries de la Détergence, de l'entretien et des Produits d'Hygiène Industrielle).

Qu'est-ce que Solution EPH ?

Claude Perrin : "L'AFISE et ses adhérents ont créé le 8 juin 2010 la société Solution EPH (SEPH), SAS au capital de 15.000 €. Nos actionnaires sont AFISE, ANTI GERM FRANCE, CTH, DIVERSEY, ECOLAB, HYDRACHIM, HYPRED, INDAL et QUARON"

Quel en est le fonctionnement ?

Claude Perrin : "La mission de la SEPH est

de collecter l'éco-contribution auprès des metteurs en marché de produits d'hygiène pour l'élevage laitier. Ces contributions servent à financer les interventions d'ADIVALOR pour la collecte et la valorisation des emballages vides usagés des produits de nos adhérents. SEPH représente ces entreprises au sein du comité de pilotage national, animé par le CNIEL, et est associée aux délibérations du conseil de surveillance d'ADIVALOR"

Informier / Communiquer

Des documents de communication sont à votre disposition. Vous pourrez les obtenir en utilisant le bon de commande téléchargeable sur l'extranet Adivalor.



affiche collecte



affiche consignes



fiche de consignes



dépliant

Le point sur les adhésions

Les industriels

Au 31 décembre 2010, 14 sociétés représentant plus de 95% du marché français, ont signé une convention pluriannuelle avec SEPH :

- ANTI-GERM France,
- BOU-MATIC,
- CID-LINES,
- CTH,
- DE LAVAL,
- DIVERSEY,
- ECOLAB,
- HYDRACHIM,
- HYPRED,
- INDAL,
- GEA FARM,
- PRODHYNET,
- QUARON,
- SANICOOPA.

Les distributeurs et coopératives partenaires

Au 31 décembre 2010, près de 300 distributeurs ou laiteries ont adhéré au dispositif pour la collecte des EVPHEL.

>Infos >Contacts

Vos questions...

Par mail :

evphel@adivalor.fr

Qui contacter dans votre région ?

Retrouvez les coordonnées du délégué ADIVALOR en vous connectant sur www.adivalor.fr, rubrique "contacts".

En savoir plus...

Tout ce que vous devez savoir sur la nouvelle filière EVPHEL, vous le trouverez dans "La Foire aux Questions".

Connectez-vous sur le site :

www.adivalor.fr/EVPHEL/FAQ

"fil d'infos" est réalisé par ADIVALOR, sous l'égide du Comité de pilotage national mis en place par le CNIEL

Ce projet est piloté par le CNIEL, avec la participation de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène Industrielle (AFISE), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL), la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) et ADIVALOR.